

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2018

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Votants : 18
Date de convocation : 11 septembre 2018

Le vingt septembre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Isabelle COUTEAU, Pascal BOUTON, Françoise MÉNARD adjoints au Maire, Céline GRUAU, Laurence BLANCHARD, Stéphane ENTEME, Guy BLANCHARD, Philippe CHÉNEAU, Pierre-Yves MERCIECA, Rodolphe BORRÉ, Sophie RICHARD, Jean-Pierre DZIOBA, Gwladys BRANGER

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Thérèse LAINE (pouvoir à Françoise MENARD), Pascal LAURENT (pouvoir à Guy BLANCHARD)

ÉTAIT ABSENT : Michel DELHOMMEAU,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pascal BOUTON

Monsieur le Maire précise qu'un élu souhaite parler de sa situation. Il propose de le faire pendant le conseil municipal et non, en question diverse. Sans objection, cette demande est approuvée et inscrite à l'ordre du jour.

1	Approbation des conseils municipaux des 14 et 26 juin et 12 juillet 2018
----------	--

Après corrections transmises, les conseils municipaux des 14 et 26 juin et 12 juillet 2018 sont approuvés à l'unanimité.

2	Adhésion à la convention de prévoyance
----------	--

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion 44 - auquel la Commune de Monnières est rattachée - a mis en place une convention de participation pour le risque de prévoyance complémentaire, pour la période 2013 à 2018. Elle permet de faire bénéficier de garanties suffisantes aux agents de la commune, avec un taux de cotisations modéré. La Commune prend actuellement en charge une part des cotisations, à hauteur de 11,50 euros par agents. A ce jour, dix agents cotisent à cette prévoyance. Le régime de base couvre la maladie ordinaire au-delà des trois mois d'arrêt, la longue maladie et la longue durée. Le conseil municipal a délibéré le 25 janvier 2018 pour mandater le centre de gestion pour une nouvelle consultation. L'adhésion est proposée auprès du groupement A2VIP et COLLECTEAM. Dans le cadre d'une nouvelle consultation pour un contrat de prévoyance pour la période 2019-2024, la cotisation de base obligatoire passe de 1,32 % à 1,38 % en 2019. Une option perte de retraite est proposée au taux de 0,10%. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion à cette prévoyance et sur le montant de la participation.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer à la convention de prévoyance auprès du groupement A2VIP et COLLECTEAM consultés par le centre de Gestion ;
- Fixe le montant de la participation de la commune à 12 euros par agents.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

3	Convention transport scolaire
----------	-------------------------------

Madame Marie-Jeanne CAILLÉ rappelle que la commune avait mis en place un service de transport scolaire, entre l'école St Joseph et l'accueil périscolaire pour le matin et le soir. Elle avait signé une convention avec le syndicat mixte des transports scolaires de la région de Clisson en 2014. La communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine a repris cette compétence depuis le 1er janvier 2018. Il convient de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la communauté d'agglomération pour permettre d'assurer le transport scolaire pour l'année 2018/2019.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de transports scolaires avec la communauté d'agglomération.

4	Subvention CCAS
----------	-----------------

Le conseil doit délibérer pour accorder une subvention de 204 € au CCAS, cette subvention n'est pas incluse dans le montant des subventions voté pour le comité consultatif Association Sports et Jeunesse.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 204 € au CCAS ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

5	Subvention France AVC 44
----------	--------------------------

L'association France AVC 44 va participer à Monnières une conférence sur les risques d'AVC. Le conseil municipal doit délibérer afin de lui verser une subvention. Le montant proposé est de 75 €.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 75 euros à l'association France AVC 44 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

6	Aide à l'opération « Bol de riz »
----------	-----------------------------------

Madame Marie-Jeanne CAILLÉ rappelle qu'une opération « bol de riz » s'est déroulée le 19 avril à la cantine de Monnières. Elle était organisée par l'association AZACAE. La commune a récolté la somme de 623,23 €, qu'elle propose de reverser à l'association AZACAE. Cet argent sert à financer des actions et notamment la création d'un enclos pour les animaux, pour purifier l'eau des puits de Tacloban (Philippines), ainsi que pour la création d'un jardin communautaire. Le conseil doit délibérer afin de verser la somme de 623,23 € à l'association AZACAE en aides au compte 658822.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accepte de verser la somme de 623,23 € à l'association AZACAE en aides au compte 658822
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

7	Délégation à ester en justice
----------	--------------------------------------

Dans le cadre de ses fonctions, le Maire a la délégation d'ester en justice au nom de la commune. Lorsqu'il ne peut pas se présenter pour défendre les intérêts de la commune, il lui est nécessaire de subdéléguer sa capacité à ester en justice à un élu. Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Marie-Jeanne CAILLÉ pour lui déléguer cette fonction en cas de besoin.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide de subdéléguer la capacité à ester en justice à Madame Marie-Jeanne CAILLÉ.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

8	Délégation de signature urbanisme
----------	--

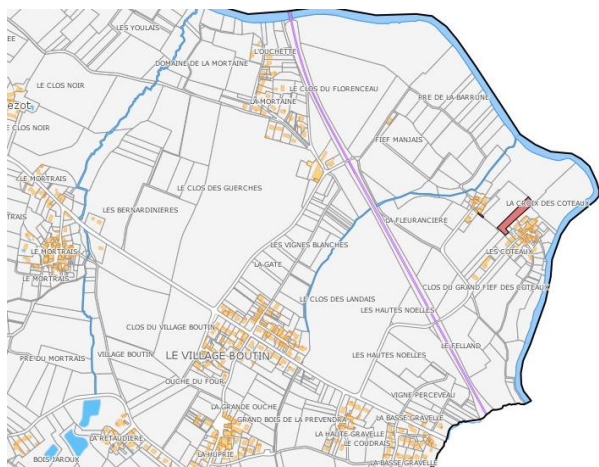
Monsieur le Maire a déposé un permis de construire en son nom propre. Le conseil municipal doit désigner un élu qui sera chargé de signer la décision rendue pour ce permis de construire.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Pierre-Yves MERCIÉCA comme signataire de la décision permis de construire déposé par Monsieur Le Maire en son nom propre.

9	Servitude COMMUNE/MENEUX
----------	---------------------------------

Monsieur Pascal BOUTON explique que Monsieur Georges MENEUX sollicite le conseil municipal pour d'obtenir une servitude, autorisant un droit de passage sur la parcelle communale ZM n°8, et ainsi accéder à sa parcelle enclavée.



Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accepte que la parcelle cadastrée ZM n°8 fasse l'objet d'une servitude de passage pour que Monsieur Georges MENEUX accède à sa parcelle agricole cadastrée ZM 59,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

10	Résultats des enquêtes publiques Rue de la Mairie et 14 Rue de la Poste
-----------	---

Deux enquêtes publiques ont été tenues suite aux délibérations des conseils municipaux des 26 juin et 12 juillet 2018.

Enquête publique du 14 rue de la poste :

La première concerne le déclassement de la voirie au niveau de la rue de la poste. La création d'une place de stationnement privée est envisagée. La Commune doit procéder à un déclassement d'une portion du terrain communal d'environ 14 m². Ce déclassement s'inscrit dans le cadre de la vente du logement communal situé au 14 rue de la poste. En cas de déclassement de la portion de voirie concernée par l'enquête publique, le futur acquéreur récupérerait la place de stationnement d'une superficie totale de 17 m² (14m² de portion déclassée ajouté à la parcelle BI 1010 de 3m²).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le déclassement de la zone faisant l'objet d'une enquête publique au niveau du 14 rue de la poste. La zone ne pourra pas faire l'objet de changement de destination.
- La création d'une servitude de passage pour accéder au tabouret appartenant au 12 rue de la poste.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Enquête publique rue de la mairie :

Monsieur Pascal BOUTON indique qu'aucune requête n'est mentionnée dans le rapport. Le registre est vierge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le déclassement de la zone faisant l'objet d'une enquête publique au niveau de la rue de la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

11	Convention Hameau canin
-----------	-------------------------

Le Conseil doit se prononcer pour autoriser le Maire à signer la convention avec le Hameau Canin. Cette société intervient à notre demande en cas de divagation de chiens. Une précédente convention avait été signée en 2015 couvrant les années 2015 à 2018. Le coût pour la collectivité est de 0.22 € par habitant. En cas de non identification de l'animal, la commune paye de 160 à 310 € HT selon la catégorie du chien pour la capture, et de 110 € à 160 € HT pour le transport seul.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Hameau Canin.

12	Acquisition d'actions auprès de LAD SPL
-----------	---

Loire Atlantique Développement, agence d'ingénierie publique, propose aux communes de devenir actionnaire en acquérant trois actions à 100 €, soit un coût de 300 €, et ainsi pouvoir

bénéficiaire des services de cette agence d'ingénierie. Cette agence conseille et accompagne les collectivités dans la réalisation d'études ou réalise pour leur compte des équipements publics.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de trois actions auprès de Loire Atlantique Développement pour un total de 300 €
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

13	Point d'informations sur « Monnières Territoire énergie positive »
----	--

La commune de Monnières, lors de son conseil municipal du 26 juin dernier, a décidé de se lancer dans une démarche de territoire à énergie positive à l'horizon de 2030. Monsieur Stéphane ENTEME réalise un point sur l'avancement des différentes démarches entreprises.

Un courrier a été adressé au Département pour l'informer de la volonté de Monnières à transformer le territoire en énergie positive et demander son soutien. A ce jour, ce courrier a bien été envoyé.

Des sociétés ont été rencontrées afin d'identifier des futurs partenaires potentiels.

ARMOR groupe est une entreprise qui réalise, entre autres, des panneaux solaires souples, semis transparents afin de respecter l'architecture des bâtis. Cette méthode est en cours d'expérimentation. Le groupe est à la recherche de partenaires. Ce dispositif pourrait être envisagé sur une toiture du type « jardin d'hiver » du pôle enfance. Le gymnase est aussi évoqué compte tenu de la légèreté du produit. Monsieur Albert MECHINEAU évoque l'existence de produits très souples comme des sacs qui rechargent directement les ordinateurs. Ces solutions ne sont pas énergivores et donc intéressantes. Stéphane ENTEME le confirme en précisant que ces matériaux permettraient une empreinte écologie entre 3 mois et 6 à 7 ans pour des panneaux classiques. Il est nécessaire de réfléchir à un moyen de financement.

Le développeur en éolien Atalante, quant à lui a organisé une visite sur un site de quatre éoliennes. Une rencontre va pouvoir avoir lieu avec les élus à l'origine du projet et les associations de citoyens qui ont travaillé dessus. L'entreprise a repéré l'emplacement géographique possible pour l'implantation d'éoliennes sur Monnières. Deux zones ont été mises en évidence allant de la Prévendraie à la RD 59. Cette zone prend en compte la contrainte des 500 mètres de distance avec les habitations. Deux à trois éoliennes pourraient y être installées. Au-delà, il faudrait les resserrer. Monsieur Benoît COUTEAU pense qu'il est nécessaire de vérifier que cette option est techniquement viable avant d'engager des dépenses. Monsieur Pascal BOUTON évoque la réflexion à avoir avec les communes aux alentours, notamment Maisdon Sur Sèvre et Saint Lumine. Monsieur Benoît COUTEAU répond que l'entreprise Atalante propose de se rapprocher de Maisdon sur Sèvre. L'emplacement éloigné de Saint Lumine engendrerait un coût de connexion trop important. Dans ce sens, Monsieur Albert MECHINEAU rapporte qu'une étude avait été faite il y a quelques années, invalidant l'implantation sur Saint Lumine.

Monsieur Stéphane ENTEME évoque la nécessité de s'inscrire dans une démarche citoyenne. L'association des riverains à un tel projet est utile pour tenir compte des problématiques existantes, assoir le projet dans le long terme et obtenir une implication financière des citoyens qui le souhaitent. La collaboration avec un ensemble de partenaires est essentielle afin de créer de nouveaux réseaux, avec des retombées économiques (taxes dividendes de l'électricité qui sera revendu, sensibiliser le plus grand nombre sur le dérèglement climatique). L'adhésion des citoyens est la clé de la réussite du projet. Par ailleurs, l'aspect financier implique la mise en œuvre d'une gouvernance transparente que ce soit en termes de participation financière, comme pour les retombées économiques.

Ce projet implique dans un premier temps, une maîtrise foncière, la vérification technique de l'emplacement, pour une exposition aux vents optimale, la réalisation d'étude environnementale. A l'issue de ces étapes, il faudra faire valider le projet par la préfecture et déclencher une enquête publique. Le cadre juridique sera également à déterminer. La commune serait propriétaire. L'exploitant signe un partenariat avec les porteurs de projets. La possibilité d'accéder au capital de la société est à décider. En effet, la création d'une société est systématique, c'est elle qui va exploiter le site. Elle permet de ce fait une participation au capital. En fonction du statut choisi l'accès se fait différemment.

La région Pays de la Loire possède son propre cabinet d'étude capable d'aider la commune sur cet aspect.

Une dernière société a été rencontrée, il s'agit d'ENERCON, une entreprise allemande de 20 000 salariés. Les mats en béton sont fabriqués en France. A ce jour 1 700 éoliennes ont été posées dans notre pays par cette entreprise, ce qui représente en 2017 l'installation d'une éolienne par jour. Leurs bureaux sont aux Sorinières. Ils assurent la construction, l'installation, la maintenance et la formation des exploitants. Face au poids de cette entreprise, Monsieur Stéphane ENTEME a le sentiment que cette entreprise pourrait développer le projet sans concertation avec la commune. Cette rencontre a permis d'avoir un éclairage financier. Ils transmettent les mêmes coûts que l'entreprise Atalante ainsi que le même emplacement et le même nombre d'éoliennes. Pour rappel, l'emprise au sol pour trois éoliennes est d'un hectare. Le mât mesure 86 mètres de haut et 150 mètres avec les pales. Une éolienne génère suffisamment d'énergie pour 2 300 habitations.

Monsieur Stéphane ENTEME présente la répartition des bénéfices d'une éolienne par an. Elle génère environ 104 000 euros de bénéfices. 8 000 euros vont à la commune (taxe foncière), 60 000 euros à la communauté d'agglomération (taxe professionnelle), 3 600 euros au département, et 32 100 euros à la Région. Les mesures compensatoires sont estimées à environ 90 000 euros répartis en action, enfouissement de réseau, aménagement paysager de l'entrée de bourg etc. COWAT qui investit dans les projets citoyens va être rencontré.

La prochaine étape est de constituer un groupe de travail sur ce domaine. Il serait un sous-groupe du comité consultatif DDC (Développement Durable et Cadre de Vie). L'objectif est de décliner les enjeux sur Monnières et d'intégrer les Monniérois sensibles à cette réflexion.

14	Taxe de séjour
----	----------------

La loi de finances 2017 réforme la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019. Les communes ont la possibilité d'instaurer une taxe de séjour en fonction du prix de la nuitée pour les meublés de tourisme non classés, notamment ceux en location par les plateformes de réservation en ligne. Les communes doivent délibérer avant le 1er octobre pour la mettre en place. Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour. Toutefois, la commune peut en exonérer certaines catégories de vacanciers. La taxe de séjour est due par personne et par nuit. Elle est payée au propriétaire et reversée à la commune.

Camping : 1 ou 2 étoiles : 20 centimes. 3, 4 ou 5 étoiles : entre 20 et 60 centimes.

Chambre d'hôtes : Entre 20 et 80 centimes.

Meublé de tourisme :

Non classé ou 1 étoile : entre 20 et 80 centimes.

2 étoiles : entre 30 et 90 centimes.

3 étoiles : entre 0,50 et 1,50 euros.

4 étoiles : entre 0,65 et 2,30 euros.

5 étoiles : entre 0,65 et 3 euros.

Village de vacances : Non classé ou 1, 2 ou 3 étoiles : entre 20 et 80 centimes. 4 ou 5 étoiles : entre 30 et 90 centimes.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le report de la délibération concernant la taxe de séjour.

15	Marché pampre d'or
----	--------------------

Le marché pour les travaux de rénovation des salles du Pampre d'Or est passé au conseil municipal du 12 juillet 2018. Trois lots étaient relancés (lots 14-15- et 19). Plusieurs entreprises ont répondu à l'ensemble des lots et l'analyse des offres est proposée au conseil municipal. Le conseil municipal doit délibérer sur les entreprises à retenir.

Après l'analyse du rapport il est proposé de retenir l'entreprise suggérée par le cabinet d'architecture Fardin qui place l'entreprise EP2C en première proposition pour les trois lots.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accepte de retenir l'entreprise EP2C pour les lots 14, 15 et 19 pour un montant total de 220 000 euros HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

16	Assainissement collectif : demande de dérogation
----	--

Monsieur Philippe CHÉNEAU évoque sa situation personnelle pour laquelle un courrier lui a été adressé. Il lui a été demandé de se mettre en conformité pour l'assainissement collectif. Monsieur Philippe CHÉNEAU demande s'il est possible d'obtenir une dérogation pour ce raccordement, en raison d'une charge financière élevée. Il demande s'il existe des subventions ou s'il est possible de prévoir une prise en charge de la commune pour la réalisation d'une partie des travaux. Madame Isabelle COUTEAU demande s'il n'existe pas des subventions au niveau de la communauté d'agglomération. Monsieur Benoît COUTEAU confirme cette possibilité. Monsieur Albert MECHINEAU rappelle que le village des Guerches ne fait pas parti du schéma directeur. Monsieur Benoît COUTEAU dit ne pas pouvoir répondre immédiatement à la demande qui est exposée. Il suggère à Monsieur Philippe CHÉNEAU d'interpeller la présidente de la communauté d'agglomération qui va récupérer la compétence d'assainissement collectif. Il lui conseille de s'assurer que cette demande soit validée par la communauté d'agglomération mais rappelle l'urgence d'être raccordé vu le nombre d'habitants concernés au village des Guerches. Il juge compréhensible la demande mais souligne la nécessité de se mettre aux normes. Monsieur Pascal BOUTON rappelle qu'il faut être cohérent face à d'autres demandes. La réponse doit être identique pour chaque village. Madame Marie-Jeanne CAILLÉ indique que si le dossier est prêt à partir, il ne faut pas retarder la procédure.

17	Questions diverses
----	--------------------

Comité de pilotage PLH (programme local de l'habitat)

Un comité de pilotage du programme local de l'habitat (PLH) est mis en place au sein de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine. Il a pour objectif d'assurer une cohérence des politiques de l'habitat menées sur le territoire, en y intégrant les politiques sociales en œuvre. Ce programme souhaite faciliter la prise en compte des besoins des logements dans les documents d'urbanisme existant. Le conseil municipal doit désigner les élus qui seront en charge de ce projet.

Aménagement du centre bourg :

Le chantier de démolition des maisons situées au 1 rue de la poste et au 4 rue de l'église a été réalisé cet été. Une réunion publique s'est tenue début septembre avec Pascal LAURENT, Albert MECHINEAU, Isabelle COUTEAU et Benoît COUTEAU. Une trentaine de riverains étaient présents. Le projet de réaménagement a été présenté. Il n'y a pas eu de revendications fortes en tant que telles. Les riverains semblent avoir conscience des enjeux et de l'utilité d'élargir la rue de l'église. Une réflexion est à mener au sujet de la situation particulière de Monsieur Frédéric HEURTEAU dont la citerne ne peut accéder à sa cave qu'en montant la rue de la mairie. Le projet est pourtant de placer cette rue en sens unique en la descendant. Faut-il prévoir une fermeture temporaire avec une identification des moments ? Monsieur Benoît COUTEAU rajoute qu'il y a la possibilité de créer un nombre assez important de places de stationnements tout en prenant en compte l'alternance gauche/droite de la rue de la mairie ainsi que les différents garages existants. Face à la dangerosité de l'accès au carrefour près de la rue de la Sèvre, il sera nécessaire d'organiser une nouvelle réunion pour échanger avec l'ensemble des riverains qui pourraient être concernés par une réorganisation de cet espace (rue de la Malvineuse et des Quarterons). Monsieur Benoît COUTEAU rapporte l'échange qu'il a eu avec les boulangers afin de repérer les éventuelles conséquences que ces réaménagements pourraient avoir sur leur commerce.

Comité Consultatif Affaires Scolaires et Enfance :

Madame Marie-Jeanne CAILLÉ présente les dernières actions en lien avec l'enfance :

- le pôle enfance a repris possession de ses locaux après un déménagement provisoire vers l'école des Trois Moulins le 7 juillet. Ce réaménagement a été réalisé le 25 août dans la partie réhabilitée du Grenier des P'tits Meuniers.
- Un nouveau logiciel au service des familles a été mis en place à la rentrée pour que les familles inscrivent leurs enfants aux différents services proposés (accueil périscolaire, cantine).
- Le projet nouvelle école des Trois Moulins se poursuit par l'élaboration du cahier des charges pour concours d'architectes.
- Des réflexions sont menées sur la mise en place du multi-accueil, avec création d'un projet social qui est exigé par la PMI pour l'obtention de subvention CAF.
- Le renouvellement du projet d'éducation de territoire devra être rendu d'ici la fin du mois de septembre.
- Le chantier agrandissement de l'enfance se poursuit. L'avancement des travaux est montré par le biais de photos.

Comité consultatif Association Sports et Jeunesse :

La course de caisses à Savon est prévue le week end du 22 et 23 septembre avec cette année une nouveauté, pour la dixième édition : une descente nocturne le samedi suivi d'un concert. Monsieur LAMY s'est investi dans cette organisation.

Une formation va être dispensée auprès des associations le samedi 6 octobre sur la responsabilité civile et pénale des associations. Dix participants sont inscrits.

Le vide Grenier de l'ACAM se tiendra le 7 octobre prochain.

Une nouvelle animatrice est arrivée à l'espace jeune de Monnières. Madame Isabelle COUTEAU va la rencontrer.

Comité consultatif Affaires sociales et Personnes âgées :

Le séminaire initialement prévu pour l'accompagnement des chômeurs a été annulé faute de participants suffisants.

La semaine bleue est renouvelée cette année du 8 au 14 octobre avec comme thème « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons ! ». De nombreuses activités sont organisées par la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine ainsi que par le Centre Local D'information et de Coordination (CLIC).

Le ComCo a organisé une sortie à Trans Sur Erdre (Spectacle Liberté). Elle a eu lieu le 29 août et a été très appréciée des participants.